LA JOURNÉE DES HÉROS EN FINLANDE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

on ne decèle encore aucune possibilité de paix, nous ne devons pas encore nous attendre à voir les combattants regagner leurs foyers. La lutte doit être poursuivie, malgré tous les sacrifices qu'elle exige.

Il vaut mieux s'imprégner du fait que la Finlande ne sait rien changer à la situation actuelle et de prendre des dispositions en conséquence.

Cette situation, poursuit M. Linkomies, ne peut cependant affaiblir la puissance combattive et la foi du peuple finlandais. Nous n'avons jamais considéré la guerre comme une fin idéale, mais nous ne courberons jamais l'échine lorsqu'une puissance étrangère viendra, d'une façon au d'une autre, jeter son dévolu sur la Finlande, en faire l'objet de ses visées impérialistes, la dépouiller de son indépendance et détruire son existence nationale.

Or, puisque c'est de tout cela qu'il s'agit encore en ce moment, il est impossible de s'écarter du chemin sur lequel l'agression soviétique a conduit la Finlande.

Le peuple finlandais a l'esprit trop réaliste pour ne pas comprendre qu'une puissance qui, avant la campagne d'hiver, a non seulement renié brutalement tous les traités existants, mais encore foulé aux pieds les conditions de paix qu'elle avait elle-même imposées, n'a pas changé de mentalité d'un jour à l'autre à tel point qu'on puisse lui témoigner quelque confiance.

Le peuple finlandais préfère lutter jusqu'à son dernier homme plutôt que de se soumettre à la clémence de son voisin de l'Est dont, au cours de multiples épreuves, il a appris à connaître la mauvaise foi.

Confiant dans notre bon droit, nous savons que la lutte que nous fournissons ne tend à autre chose qu'à assurer l'indépendance de notre pays.

Le Maréchal Pétain décore le Ministre de Finlande en France

Vichy, 16. — Le Maréchal a remis à M. Holma, ministre de la Finlande, les insignes de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

M. Holma, après avoir représenté son pays pendant près de quinze ans en France est appelé à d'autres fonctions et représentera la Finlande auprès du Saint-Siège.

A cette occasion, le maréchal a prononcé une courte allocution dans laquelle il a rappelé les titres que le ministre s'était acquis à la reconnaissance de la France.

Il a notamment évoqué les nombreuses études scientifiques et littéraires qui avaient fait de M. Holma une personnalité en vue dans les milieux français.

LE Dr FRICK REND HOMMAGE AUX FEMMES ALLEMANDES

Berlin 16. — A l'occasion de la fête des mères qui est célébrée aujourd'hui dans toute l'Allemagne, le Dr Frick, ministre de l'Intérieur, a prononcé une allocution radiodiffusée dans laquelle il rappela que personne ne sait mieux que la mère allemande quel danger le bolchevisme représente pour la famille.

Le ministre rendit alors hommage à la tâche que les femmes allemandes accomplissent au cours de cette guerre.

Egalement au cours des attaques terroristes de l'aviation ennemie, l'attitude exemplaire des mères et de toutes les femmes a arraché l'admiration de toute la communauté. Parfois même ce sont des femmes qui ont éteint les incendies, qui ont préservé les objets précieux et qui ont sauvé plusieurs vies humaines. Le Dr Frick conclut en affirmant qu'après la victoire finale la femme allemande pourra à nouveau se consacrer à sa tâche d'épouse et de mère.

EXTENSION DE LA GRÈVE DES TRANSPORTS EN ANGLETERRE

Genève 16. — On mande de Londres :

Le « News Chronicle » annonce que la grève des transports dans les comtés de Yorkshire, de Buckinghamshire et d'Essex s'étend chaque jour davantage.

On a dû avoir recours aux services de l'armée pour transporter les ouvriers de l'industrie d'armement dans leurs usines car la plupart d'entre elles étaient également menacées par la cessation du travail.

LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ÉTUDES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

ministre de la Production a été clairement exposé dans une allocution de M. Gingembre et dans un échange de vues très libre auquel ont pris part, en fin de séance, un grand nombre de représentants de petites entreprises.

Cette discussion a donné l'occasion à M. Bichelonne de préciser qu'il désirait recevoir le plus rapidement possible du comité d'études des propositions précises sur la définition des petites entreprises, sur la représentation qu'il convenait de leur donner dans les comités d'organisation, sur les simplifications à apporter en leur faveur dans l'appareil réglementaire et administratif.

A l'issue de cette réunion, les participants ont assuré le ministre de la Production de leur reconnaissance pour la sollicitude qu'il avait prouvée à leur égard et de leur volonté de concourir d'une façon positive et concrète à l'œuvre entreprise par le gouvernement du maréchal Pétain à la réorganisation économique de la France.

LES SUSPENSIONS DE PEINES DE PRISON ET LE TRAVAIL OBLIGATOIRE

Vichy, 16. — Le « Journal Officiel » de ce matin publie le rapport au Maréchal relatif à la loi du 19 avril qui prévoit que l'exécution de toute peine privative de liberté peut être suspendue par arrêté. Ce rapport exposa les motifs qui ont fait instituer cette suspension de peine.

On y lit notamment :

« Les charges exceptionnelles qui pèsent actuellement sur la nation seraient mal supportées si elles n'atteignaient toutes les catégories de citoyens et particulièrement si le fait d'avoir commis une faute réprimée par la loi pouvait procurer indirectement l'exemption de certaines obligations.

» Il serait à cet égard intolérable qu'en raison du séjour dans un établissement pénitentiaire, les condamnés à une peine privative de liberté fussent dispensés d'une manière générale et absolue d'aller travailler en Allemagne au titre de la relève. Il convient au contraire que ceux de ces condamnés qui peuvent être mis en liberté sans inconvénient pour l'ordre public soient astreints à s'acquitter en cette matière de la totalité de leurs obligations. »

La suite du rapport fait ressortir notamment que l'application des dispositions relatives à la suspension de peine « ne saurait en aucune mesure empiéter sur le domaine propre du droit de grâce ».

LES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE D'ARMISTICE PEUVENT S'ENGAGER A LA L. V. F.

Vichy, 16. — La Légion des volontaires français communique :

La Légion des volontaires français rappelle aux anciens militaires de l'armée d'armistice qu'ils peuvent contracter un engagement dans les rangs de la L. V. F.

Ils conserveront leur grade et bénéficieront de nombreux avantages (avancement, titularisation dans l'armée française de demain, soldes élevées, délégations aux familles).

Pour tous renseignements les anciens militaires de l'armée d'armistice peuvent s'adresser aux gendarmeries ou au bureau le plus proche de la Légion des volontaires français.

LE CANADA DOIT APPORTER UNE AIDE RAPIDE A L'U.R.S.S.

Berlin, 17. — Une dépêche datée de Winnipeg (Canada) annonce que l'Union Soviétique a demandé la livraison de 500 millions de boisseaux de blés, étant donné que les réserves de céréales de la Russie sont complètement épuisées.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Mardi 18 Mai 1943. — Soleil : Lever à 6 h. 07 ; Coucher : 21 h. 27.

Aujourd'hui : St-Véoant ; demain : St-Yves.

Les Arts, les Lettres, les Sciences

— **Jeudi soir**, au théâtre Calderon, à Madrid, le ténor italien Tito Shipa s'est produit avec grand succès dans « Werther ».

Au moment d'entrer en scène l'illustre chanteur reçut un télégramme l'informant que sa fille avait tenté de se suicider. Malgré tout, le chanteur italien tint à remplir son engagement et se montra particulièrement brillant ce soir-là.

Le lendemain, Tito Schipa est rentré à Rome en avion.

LA MUSIQUE

— **Radio-Paris** organise du 20 mai au 10 juin un « Cycle Beethoven » avec le concours du grand orchestre symphonique de la station, qui sera placé sous la direction du maître Mengelberg.

Sept concerts, qui tous seront radiodiffusés, sont prévus aux dates suivantes : les jeudi 20 mai, dimanche 23 mai, jeudi 27 mai, dimanche 30 mai, jeudi 3 juin, dimanche 6 juin et jeudi 10 juin, à 20 heures.

LE CINÉMA

— **Après le succès** obtenu par le grand film allemand en couleurs : « La Ville Dorée », on peut être assuré désormais d'une production régulière de films en couleurs.

Il ne s'agira plus maintenant de démontrer l'efficacité d'un procédé en sacrifiant les prises de vues à l'action dramatique, ce qui s'est passé jusqu'à ce jour. On a fait un choix de couleurs les plus photogéniques.

— **Raimu** sera le colonel Chabert dans le film que va réaliser René Le Hénaff, d'après l'œuvre célèbre d'Honoré de Balzac. A ses côtés, nous retrouverons Marie Bell, Aimé Clariond et Jacques Baumer, qui ont été engagés pour les rôles principaux : René Génin, Fernand Fabre, Alcover, Jacques Charon et Roger Blin feront également partie de la distribution.

— **Du 17 au 24 mai** se tiendra à Agram un congrès européen du film d'amateur. C'est le premier congrès de ce genre en Europe. Le fait que quatorze Etats étrangers aient répondu à l'invitation du gouvernement croate prouve que cette organisation est réellement très intéressante. C'est ainsi que l'Allemagne, la Bulgarie, la Finlande, la France, la Hollande, l'Italie, la Croatie, le Portugal, le protectorat de Bohême-Moravie, la Roumanie, la Suède, la Suisse, l'Espagne, la Slovaquie et la Hongrie seront représentés. Le programme prévoit une série de conférences spécialisées suivies d'échanges de vues, des projections de films, etc.

— **Gabriello**, notre excellent comique de la scène et de l'écran, vient d'éprouver un grand chagrin : il a perdu sa jolie chatte blanche, si douce et si aimante ; seule confidente du vice intime du bon colosse : sa manie de faire des vers, en cachette toutefois. Sa chatte était le seul témoin de cette faiblesse. Et il vient de la perdre. Allant dîner chez ses amis Jean Tissier et Denise Grey, il avait emmené son charmant petit compagnon : mais la chatte se trouva en présence d'une demi-douzaine d'énormes molosses, danois et dogues hurlants, déchaînés : après une poursuite terrible, la pauvre petite bête succomba à l'émotion. C'est dans le film « Vingt-cinq ans de bonheur » que vous verrez cette scène, tournée comme au naturel, et le chagrin du bon Gabriello vous touchera. C'est un film de gaîté, de tendresse, d'ironie charmante, avec en outre, Denise Grey, Tania Fédor, Roquevert, Annie France, Reybaz.

Informations Régionales

A LA FÉDÉRATION DU C.O.S.I.

Le Congrès des Unions de Sinistrés du Nord et du Pas-de-Calais a tenu ses assises à Lille

Le Congrès Régional des Unions de Sinistrés a tenu ses assises dimanche au Conservatoire de Lille. La séance de travail du matin était présidée par M. Barte, président de l'Union des Sinistrés de Roubaix qu'entouraient MM. René Mesnard, président général du C.O.S.I. ; Boverlet, secrétaire général ; Aubrogely, président du Conseil Central des Unions des Sinistrés ; Roger Paul, membre du Comité directeur du C.O.S.I. ; Brunet, chef du service des Inspections ; Me Feuilly, avocat à la Cour d'Appel de Paris, chef du service contentieux du C.O.S.I. ; Kléber Legay, président régional à Lille et Carnlaux, chef du Service Contentieux du C.O.S.I. régional.

UNE SÉANCE D'ÉTUDES

En ouvrant la séance d'études, M. Berte a prononcé une allocution et les délégués des Unions des Sinistrés du Nord et du Pas-de-Calais présents dans la salle ont entendu et discuté les différents rapports du Congrès.

L'accord s'est fait sur un certain nombre de vœux, que l'assemblée de l'après-midi ratifiera et qu'une délégation présentera cette semaine à M. Carle, préfet régional et à M. Bichelonne, ministre de la Production Industrielle à Paris.

LES VŒUX

L'essentiel des vœux ainsi émis et adoptés consiste, en ce qui concerne :

1° *Allocations immobilières* : réparation de la perte subie par les petits propriétaires portée de 90 à 100 % ; provision dès le dépôt du dossier égale au quart de l'allocation ; estimation du quantum de destruction en présence d'un architecte, sans tenir compte des abattements pour vétusté ; participation financière de l'Etat portée de 50 à 75 %.

2° *Allocations mobilières* : relèvement de taux forfaitaire sur la base de 40.000 fr. pour un ménage sans enfants sinistré à 100 % et majoration pour enfants de 5.000 à 10.000 fr. ; que la première fraction de l'allocation forfaitaire soit égale au quart de la somme allouée ; que pour toucher la deuxième fraction les justifications à fournir ne dépassent pas les sommes nécessaires pour l'emploi du solde restant dû ; que le quantum de destruction du mobilier ne soit plus fixé d'après le quantum de destruction de l'immeuble, mais d'après l'importance des dommages causés aux meubles.

3° *Loyers et relogement* : droit de réquisition en faveur des sinistrés ; priorité aux sinistrés à l'égard des locaux vacants ; limitation du prix des loyers fixés par la loi avec maximum de 3.000 fr. ; maintien de la réduction de 75 % aux veuves de guerre et femmes de prisonniers dans les locaux loués après bombardement ; assistance judiciaire d'office pour tous les locataires sinistrés.

4° *Les secours* : attribution de l'allocation d'attente à tous les propriétaires qui ont été privés de plus de la moitié de leurs revenus ; cumul de l'indemnité d'attente avec l'allocation militaire pour les femmes de prisonniers ; que cette allocation soit basée sur la valeur locative sans qu'elle puisse être inférieure à la retraite des vieux travailleurs.

5° *Les pensions* : unification des régimes de pensions des victimes civiles de la guerre ; bénéfice du barème d'invalidité le plus avantageux acquis aux victimes civiles ; carte d'invalidité et de priorité pour mutilés civils ; remboursement d'appareillage.

6° *Questions sociales* : création pour les veuves d'une priorité d'emploi dans les administrations publiques ; extension aux sinistrés du décret obligeant les employeurs à reprendre les mobilisés ; facilité de placement des vieillards dans des maisons de retraites ; exonération des impôts pour les sinistrés à 100 %.

7° *Artisans et commerçants* : exécution immédiate des travaux de réparation ; gratuité des prêts consentis ; exonération des droits de licence et patente pour les sinistrés à 100 %.

8° *Pêcheurs* : indemnité de remplacement des vêtements de travail ; avances consenties pour la reconstruction du bateau ; prise en charge par l'Etat de toute destruction de navires réquisitionnés.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

La salle du Conservatoire était trop petite pour contenir les nombreux sinistrés venus assister à l'assemblée plénière du Congrès. M. Kléber Legay présidait. Il a prononcé une allocution aux termes de laquelle il a justifié l'action du C.O.S.I. dont, dit-il « nous n'avons pas à rougir, bien au contraire ».

M. Feuilly a souligné les nombreuses lacunes de la législation à l'égard des sinistrés et indiqué les réformes qu'il y avait lieu de faire aboutir à bref délai. « Pour y parvenir, dit-il, il importe de se grouper, de s'unir et par conséquent d'adhérer aux unions de sinistrés ».

M. René Mesnard a prononcé un discours qui a été fréquemment applaudi. Il a dit que le gouvernement devait se décider sur un certain nombre de problèmes intéressant les sinistrés et après avoir fait un bel éloge de M. Kléber Legay et passé en revue les principales réalisations du C.O.S.I. il a préconisé la révolution nationale et socialiste « à la condition que ce ne soient pas toujours les mêmes qui en profitent ». Il a ajouté : « Nous aurons assez de foi, de force, de volonté, de témérité, de violence même, pour obtenir que le Gouvernement fasse tout son devoir ». Il a salué les soldats qui, sur le front de l'Est luttent contre le bolchevisme et mettant en principe qu'avant de régler le problème de la paix il fallait régler celui de la réconciliation franco-allemande, M. Mesnard a formulé le vœu que la France réapprenne son histoire et enfin que le C.O.S.I. fait pour servir, contribue à l'union des Français pour la liberté et pour la paix.

LA RÉSOLUTION

Une résolution a été unanimement votée et qui se résume comme suit :

« Le Congrès fait confiance au Conseil Central des Unions de Sinistrés ainsi qu'aux C.O.S.I. pour faire aboutir les légitimes revendications des sinistrés : déclare que leur situation tragique implique que l'ensemble de la Nation manifeste sa solidarité à leur égard ; estime que l'égalité de tous les Français devant les charges de la guerre est une condition du redressement national et demande une Charte des Sinistrés ; demande en outre une large représentation des sinistrés dans les organismes existants ; décidés à prendre leur part de responsabilité dans l'œuvre de réparation des ruines causées par la guerre, les sinistrés assurent le gouvernement et particulièrement le Président du Conseil et le Ministre de la Production Industrielle de leur dévouement absolu et le plus confiant, affirment solennellement leur volonté de poursuivre l'action entreprise depuis près d'un an par les Unions de Sinistrés et proclament leur volonté de collaborer au redressement national et européen ».

Une tombola a terminé la réunion.

DIPLOME DE MONITRICE D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER FAMILIAL

Le Ministère de l'Éducation Nationale (Direction de l'Enseignement technique) organise un examen pour l'obtention du diplôme de Monitrice d'enseignement ménager familial.

Les épreuves écrites auront lieu au siège de chaque département les jeudi 17 et vendredi 18 Juin 1943.

Les épreuves orales auront lieu à Lille pour l'ensemble des 5 départements de l'Académie de Lille.

Les candidates doivent avoir vingt ans au moins au 31 Décembre 1943. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Pour tous renseignements, s'adresser avant le 25 Mai au siège de l'Inspection Académique.

HEUREUSE FRANCE, HEUREUX FRANÇAIS

ainsi s'exprime un grand quotidien belge après avoir commenté les résultats de la politique du rapprochement franco-allemand.

Qu'attendent donc les Français pour réaliser leur complète union autour du maréchal Pétain et du président Laval et pour s'engager à leur suite dans la seule voie ouverte à la France pour son salut : celle de la Collaboration ?

COLLABORATION

53, boulevard de la Liberté LILLE

L'INSTALLATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

M. le Préfet Régional y procédera ce mardi

La Préfecture Régionale communique :

La mardi 18 mai 1943, à 15 h., le Préfet du Nord, Préfet de la région de Lille, procédera à l'installation du Conseil départemental du Nord.

Cette assemblée, présidée par M. Paul Dehove, Maire de Lille, tiendra sa première réunion ordinaire de l'année 1943, les 18, 19 et 20 mai.

La salle des délibérations ne sera pas ouverte au public et les travaux de l'assemblée ne donneront lieu à aucune communication à la presse.

ACHAT DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Par arrêté du Ministre à la Production Industrielle, les vêtements de travail ne peuvent être acquis que contre remise de bons d'achat délivrés par les services préfectoraux ou les bureaux de délivrance de bons d'achat.

Le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle est seul qualifié pour prononcer des dérogations à cette règle.

Les bons d'achat délivrés pour vêtements de travail porteront, inscrit au recto dans le cadre réservé à cet effet, le nombre de points fixé au barème général pour l'acquisition de l'article considéré.

Au verso, devra être collé un nombre de points égal à celui prévu au barème spécial d'équivalence pour vêtements de travail.

Les bons d'achat pourront toutefois être délivrés sans prélèvement de points soit en cas d'accident dûment justifié, soit lorsque l'intéressé entre dans une profession qui nécessite l'usage d'un vêtement de travail, lorsque cette nécessité n'existait pas pour lui dans son précédent état. Dans les deux cas, la demande de bons devra être établie et certifiée dans les conditions ci-après :

Les salariés doivent produire à l'appui de leur demande un certificat délivré par leur employeur attestant la réalité des besoins.

La déclaration de l'employeur engagera sa responsabilité et pourra être vérifiée au moyen de toute enquête utile.

Les travailleurs établis à leur compte souscrivent les demandes de bons d'achat sous leur propre responsabilité.

LA CHARTE DU TRAVAIL DEVANT LE PROBLÈME DES SALAIRES

Beaucoup de gens sont contre la Charte du Travail. Certains ouvertement, d'autres se contentent de biaiser ou d'opposer simplement la force d'inertie à sa mise en place.

Ces opposants se trouvent aussi bien dans certains milieux syndicalistes ouvriers incorrigibles que dans certains cercles patronaux. Ils sont impardonnables.

Trop d'ouvriers sont également contre ce nouveau statut du travail, mais c'est par ignorance et parce que des réalisations sociales tardent trop à leur gré. Eux sont excusables.

Nous ne voulons pas illusionner les travailleurs sur les résultats immédiatement possibles ; nous devons au contraire leur expliquer que dans une France exsangue, à l'économie anémiée, au milieu d'une Europe qui ne travaille que pour la guerre, de vastes réalisations sociales ne sont pas à espérer. Mais nous devons appuyer sur le fait que la Charte du Travail est un bel outil que le Maréchal a mis dans les mains des travailleurs, qui doit les affranchir de leur misérable condition prolétarienne et leur faire place dans la nation rénovée.

Disons pour aujourd'hui comment la Charte, accusée par des sots et des ignorants ou des gens intéressés d'être un instrument paternaliste et réactionnaire, doit résoudre le problème des salaires.

La Charte pose en principe que tout ouvrier vivant seul et sans aucune qualification professionnelle a droit à un salaire minimum vital. Ce minimum vital sera fixé suivant les régions par le Ministère du Travail en accord avec le Comité supérieur des salaires.

Comme la Charte a été inspirée par des réalistes et non par des rêveurs de « l'égalisation absolue », elle ajoute à ce minimum vital les majorations :

A) Pour qualification professionnelle ;

B) Pour aptitude personnelle, rendement, etc...

C) Pour charges de famille, dans le cadre de la législation générale ou d'après des mesures spéciales de la profession. Ceci sans préjuger des avantages en nature qui pourront éventuellement être décidés par le Comité social d'entreprise en faveur des ouvriers chargés de famille.

Jusqu'à maintenant, le problème des salaires, point de friction le plus sensible dans les rapports entre employeurs et salariés, a toujours été résolu d'après la conjoncture économique, la situation du marché du travail et surtout du rapport des forces syndicales. C'était la lutte des classes, stupide et stérile, engendrant la misère pour la grande masse et le désordre pour l'industrie.

La Charte du Travail règle le problème des salaires de manière sociale et humaine.

Quelles objections pourraient y faire certains patrons de droit divin et certains syndicalistes attardés à « l'esprit revendicatif et lutte de classe » ou dominés par des considérations confessionnelles.

La Délégation Régionale du Ministère de l'Information à la Propagande Ouvrière.

VENTE ET ACHAT DES CHAUSSURES D'ENFANTS

Par une décision du Bureau Régional de Répartition du Cuir, les chaussures de pointures inférieures à 28 sont bloquées et ne peuvent être vendues que conformément aux prescriptions ci-après :

Nul consommateur n'est admis à acquérir de chaussures de pointures inférieures à 28 s'il n'a préalablement présenté au vendeur la carte de vêtements et d'articles textiles du bénéficiaire de l'achat portant encore adhérent la ou les tickets valorisés par le directeur du bureau régional en répartition du Cuir et des Pelleteries en vue de cette opération.

D'autre part, nul ne peut vendre au détail des chaussures de pointures inférieures à 28 s'il n'a détaché lui-même et gardé en contre-partie la ou les tickets valorisés à cet effet de la carte de vêtements et d'articles textiles de l'enfant auquel sont effectivement destinées les chaussures.

CHRONIQUE ARTISANALE

LA SOLUTION DES RISQUES SOCIAUX

Le problème des « Risques Sociaux » a toujours préoccupé les Artisans, et leurs Syndicats ont maintes fois ouvert de longs débats pour en rechercher la solution.

Cette solution vient d'être réalisée par un groupe d'Artisans, qui vient de mettre sur pied une Mutuelle, au titre très significatif : « L'Entraide Artisanale ». Son but est de garantir à tous les Artisans et Travailleurs Indépendants, des avantages analogues à ceux des Assurances Sociales. Mieux encore, l'Entraide Artisanale garantit également les accidents professionnels et privés ; enfin, la retraite envisagée sera de beaucoup supérieure à celle des Assurances Sociales (de 4.000 à 6.000 fr.).

Les risques couverts sont les suivants : 1° Accidents professionnels et privés (incapacité temporaire et permanente comprises) tels que régis par la loi de 1898, en faveur des salariés ;

2° Maladie - Maternité - Maladies professionnelles (indemnité journalière, frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux, d'hospitalisation, de sana, etc...)

3° Risque Décès ;

4° Retraite Vieillesse.

Les membres de la famille à charge de l'Artisan-Maître adhérent (au sens de la déclaration de l'impôt sur le revenu) bénéficient au même titre que celui-ci des avantages de l'assurance maladie-maternité.

Toutes explications et renseignements sur la couverture des risques indiqués, qui constitue en fait, l'armature de véritables Assurances Sociales Artisanales, peuvent être données au Service départemental (Nord et P.-de-C.) 9, rue des Fosses à Lille.

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

79e série de questions

— Mon père, âgé de 74 ans, a fait sa demande de vieux travailleur, avant le 1er septembre 1942. A-t-il droit au rappel d'arrérages et sur quelle période ? — L. D. à Douai.

Réponse. — Le droit à l'allocation aux vieux travailleurs court du 1er jour du mois qui suit celui de la réception de la demande. Si, par exemple, votre père a fait sa demande en juillet 1942, il a droit au rappel d'arrérages depuis le 1er août 1942. Les trimestres d'allocation sont payés à terme échu.

— Agé de 60 ans, j'ai cotisé 5 ans aux Assurances Sociales. Je touche actuellement 145 fr. par mois comme incurable. Puis-je toucher la retraite d'A. S. et le secours d'incurable en même temps ? — L. P. à Aniche.

Réponse. — Si vous pouvez justifier d'un emploi salarié de 5 ans après l'âge de 50 ans, vous pouvez solliciter à titre d'inapte au travail, le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs. Mais comme l'assistance aux vieillards et aux incurables n'est pas un droit, il est possible que ce secours soit supprimé. La demande de retraite des vieux inaptes est à faire au Service Régional des A. S., 48, rue Royale à Lille.

— Je touche 3.600 fr. comme vieux travailleur, ma femme a 453 fr. par trimestre ; ayant versé longtemps aux R. O. P., que toucherait mon épouse, si je venais à décéder ? — L. A. 72 à Lille.

Réponse. — La somme que touche votre femme n'est sûrement pas la majoration de conjoint à charge, mais bien la 1/2 allocation comme bénéficiaire elle-même. Après votre décès, elle touchera donc l'intégralité de l'allocation qui lui est propre, c'est-à-dire 3.600 fr. plus les rentes de ses versements R.O.P.

Réponse à L. V. à Arras. — Il vous sera difficile de prouver votre qualité de salariée, si vous n'avez jamais cotisé aux A. S. Cependant si vous justifiez, par des certificats d'emploi, d'un travail salarié de 5 ans après l'âge de 50 ans, vous pouvez demander l'allocation aux V. T. Vous toucherez la 1/2 allocation, soit 1.800 fr., mais l'on supprimera de ce fait, la majoration de 1.000 fr. accordée à votre mari pour conjoint à charge ; 2° Votre mari doit, dès à présent, demander la majoration pour avoir eu cinq enfants, qu'il adresse à la Caisse qui lui sert sa pension un extrait de naissance des enfants.

— Agé de 65 ans, j'ai cessé tout travail à 53 ans, pour cause de maladie incurable. Je touche 55 fr. de rente R.O.P. et 9 fr. de rente d'A. S. Ai-je droit à la retraite des vieux ? — M. C. à Ecourt-Saint-Quentin.

Réponse. — Vous ne pouvez, en l'état actuel des textes, prétendre à l'allocation des vieux travailleurs. Il faut, en effet, avoir travaillé cinq ans au moins après l'âge de 50 ans, ce qui n'est pas votre cas.

— Veuve de guerre, j'ai 67 ans et ai travaillé depuis l'âge de 13 ans jusqu'à 50 ans, j'ai fait cinq ans de colonies scolaires et 1 an de femme de service dans une école. Puis-je prétendre à la retraite des vieux ? — Blanche de Lille.

Réponse. — Oui, si vous pouvez justifier de ces derniers emplois salariés. Vous avez dû cependant cotiser aux A. S. Demande à adresser, si vous bénéficiez d'une retraite A. S. ou R. O. P. à l'organisme qui vous sert cette pension. Dans le cas contraire, adressez-vous au Service Régional des Assurances Sociales, 48, rue Royale à Lille.

— Une personne âgée de 60 ans, est chômeuse secourue ; cependant elle travaille et a une rémunération supérieure à 1.000 fr. par an. Cette rémunération est toutefois insuffisante, pour entraîner la radiation du secours de chômage ? Aura-t-elle droit à la retraite des vieux à 65 ans ? — Lanciaux C. à Thivencelles.

Réponse. — Si cette personne a une rémunération supérieure à 1.000 fr. par an, elle doit continuer à cotiser aux A. S. sur la base d'un salaire annuel de 1.500 fr. Elle pourra de ce fait bénéficier sans difficulté, de l'allocation aux vieux travailleurs à 65 ans, sur simple justification de ses versements.

R. B.

JURY DES ÉTUDES MUSICALES

Cette organisation, qui tient ses séances cette année 302, rue Solférino, à Lille, a proclamé vendredi 14 les résultats de piano suivants :

Elémentaire 1re division — 1re mention : Cécile Lemaire ; 2e mention : Rolande Mayeur. — *1re division 3e distinction* : Jeanne Lemaire (M. Olivier, d'Aire-sur-la-Lys). *Primaire, 2e division.* — 3e mention : Jacqueline Delacroix (Mlle Parent, d'Aniche).

Secondaire, 1re division — 1re dist. : Pierre Wattelle (Mme Esquedin-Tiberghien, de Roubaix) ; *2e dist.* : Geneviève Stoven (M. Olivier) ; *3e dist.* : Paule Beele, Nelly Stoven (M. Olivier).

Supérieur, 2e division — 2e dist. : Elise Dufour (Mlle Parent), Jean Beele (M. Olivier). — *1re div., rappel de 2e prix* : Madeleine Carpentier (Mlle Decriem, d'Hesdin).

Solfège préparatoire. — 1re nom. : Marcelle Godin, Odette Vieillard ; *2e nom.* : Léon Towlson ; *3e ment.* : Ghislaine Garet, Ginette Devassioe (Mlle Alloy, de Calais).

Solfège primaire. — 2e ment. : Elise Dufour (Mlle Parent, d'Aniche) ; *3e ment.* : Jacqueline Boidin (Mlle Alloy).

CURES THERMALES POUR ANCIENS MILITAIRES

Le Secrétaire général des Anciens Combattants a décidé que les anciens militaires pensionnés au titre de la loi du 31 mars 1919 pourront, si leur état le nécessite, effectuer une cure thermale entre le 1er juin et le 30 septembre 1943 dans les stations thermales de : Amélie-les-Bains, Barèges, Bagnoles-de-l'Orne, Bourbon l'Archambault, Bourbonne-les-Bains, Capvern, Chatelguyon, Dax, Lamalou-les-Bains, Le-Mont-Dore, Plombières, Royat, Salles-de-Béarn, St-Nectaire, Vichy.

Les demandeurs devront être titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation provisoire d'attente d'au moins 50 % et être régulièrement inscrits sur les listes des bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919.

Les demandes devront être adressées aux Préfets des départements où sont inscrits les bénéficiaires — Service des soins gratuits — entre le 20 mai et le 20 août 1943, terme de rigueur. Elles devront être accompagnées d'un certificat du médecin traitant attestant la nécessité de la cure thermale en raison de l'infirmité ayant ouvert droit à pension.

CARTE DE CONFISERIE

Les commerçants vendeurs détaillants de confiserie sont informés que le Bureau Régional d'Organisation du Commerce a décidé la création d'une carte spéciale en vue de réserver la vente de la confiserie aux commerçants qui exerçaient cette activité antérieurement.

A partir d'une date qui sera fixée ultérieurement, seuls les commerçants possesseurs de cette carte pourront recueillir les inscriptions et délivrer la marchandise aux consommateurs.

Pour tous renseignements concernant les demandes de cartes et pièces justificatives à fournir, s'adresser aux Syndicats ou au Bureau Régional d'Organisation du Commerce, 28, rue du Pont Neuf, à Lille.

La grande présentation canine de Lille

A la suite de nombreuses demandes de renseignements qui lui sont parvenues, le Club St-Hubert du Nord nous prie de faire savoir que la manifestation qu'il organise le 30 mai à Lille, salle Beudaert, est bien une présentation et non une exposition.

En conséquence les chiens présentés ne recevront pas de prix et ne seront pas classés. Les juges décerneront seulement des qualifications aux meilleurs et donneront leur avis sur qualités et défauts.

Le règlement de cette présentation est paru et est à la disposition des amateurs au Club St-Hubert du Nord, 9, rue Faidherbe, à Lille. Pour le recevoir par poste prière d'envoyer une enveloppe timbrée.

LA VIE SPORTIVE

DERNIÈRES JOURNÉES du football professionnel

L'EXCELSIOR déchaîné a totalisé devant Rennes

Par une nouvelle victoire sur Rouen, le Stade C. A. P. écarte encore la menace de la descente à laquelle Troyes et Rennes semblent définitivement condamnés

LA VICTOIRE DE FIVES SUR L'O.I.C. LILLOIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

De la partie elle-même signalons que le repos fut atteint sur un score vierge, les tirs nombreux de Bigot, Staho, Lechantre, Tamposwki, Prouff et Bihel s'écartant toujours des poteaux, mais notons que Baratte fut une fois sauvé par la barre.

En seconde mi-temps la domination fivoise se faisait de plus en plus sentir et les avants des « Diables bleus » étaient toujours aussi stériles lorsque, à la 17e minute, Tampowski expédiait de la tête une balle sur la barre. Le cuir revenait en jeu et Bourbotte... marquait.

Quelques minutes plus tard Lechantre marquait de la tête un but que M. Herbeaux refusait justement pour off-side et à la 33e minute Prouff qui, pour une fois oubliait de dribbler, expédiait un boulet qui battait Baratte. Les Olympiens tentèrent en vain de remonter ce handicap et M. Boweys de Paris, qui fut un arbitre clairvoyant sifflait la fin de la partie.

R. C. LENS ET HAVRE A. C. FONT MATCH NUL 1 A 1

Les deux buts marqués au cours de ce match le furent par les arrières contre leur camp. Cela situe exactement la valeur des lignes d'avants ! Lens domina pourtant copieusement son adversaire, particulièrement en première mi-temps, et poussée par un vent violent, la balle revenait vers le gardien visiteur. Au cours de cette mi-temps pourtant, personne ne croyait au match nul, arrières et demis lensois faisaient bien leur travail. Mais Le Havre se défendait. Siklo essayait un roule sans succès et un corner à la 17e minute, bien donné par Siklo, était transformé par un arrière visiteur. Longtemps on vit Lens faire de l'occupation. Fruleux shootait sur la barre et Siklo, contrairement à son habitude, tirait au but. Ces deux hommes seuls essayaient quelques shoots car Stanis et son ailier gauche, Fougnies ne se trouvaient jamais en bonne position. La seconde mi-temps vit tout d'abord Lens dominer mais le demi-centre Garcia faisait des prouesses. Le gardien havrais se défendait également bien, mais peu à peu le jeu s'équilibra. Et coup de théâtre : sur une longue balle venant de la défense havraise, Gouillard voulant passer à son gardien fit passer l'ustensile au-dessus de celui-ci et marqua contre son camp. Ce but rendit de l'espoir aux visiteurs qui retrouvèrent de l'entrain. Et, courant un terrain immense, ils se dépensèrent sans compter. Ce fut un nouveau corner pour Lens, dégagé péniblement. Et ce fut la fin. Lens semble avoir perdu ses shooteurs ou tout au moins la direction des buts. On ne peut pas dire que ses avants manquèrent de balles, mais trop de lenteur dans les déplacements, surtout de la part des inters et de la faiblesse de l'ailier gauche qui sont pour quelque chose dans la demi-défaite lensoise. Stanis lui-même déçut. Chez les visiteurs bon match de défense, du demi-centre et de l'ailier droit Lecomte.

L'Excelsior a surclassé le Stade Rennais

Sur le Stade Amédée Prouvost, l'Excelsior sortit hier une de ses meilleures parties de la saison, pourtant la marque de 6 buts à 2 qui sanctionna normalement ce débat ne fut pas acquise sans difficultés et les hommes de Hiltl malgré une domination constante et une rare décision — dont ils ne sont pas coutumiers — devant les buts, étaient menés par 2 à 1 vingt minutes avant la fin !

Après un petit feu d'artifice — vite éteint — des Rennais, les Excelsiormen se lancèrent à l'attaque avec une méthode qui n'était pas cette fois dénuée d'ardeur. Poblomme retrouvait ses qualités de « canonnier » et plaçait des boulets dans toutes les positions imité d'ailleurs par ses partenaires. Las ! Le gardien Mercier, aidé souvent par la chance ou les poteaux s'en tirait toujours et ce ne fut qu'à la 42e minute que, bien servi par Hiltl, Braine, marquait l'unique but de cette première mi-temps.

Ce petit avantage de l'Excel fut rapidement annihilé après la pause. Un centre d'Aoued permettait à Charollais d'égaliser et comme les Excelsiormen semblaient s'endormir quelque peu, une soudaine contre-attaque de Belunga lançait Crossouard vers le but et l'Excelsior était mené à la 25e minute de la reprise.

Guère pour longtemps heureusement ! Mercier ayant lâché la balle sur un centre de Leenaert, Hiltl la glissa prestement dans les filets et la menace continuant à planer sur le camp rennais, une main écarta un tir dangereux : ce fut le penalty transformé par Poblomme à la 32e minute. Ce fut aussi le signal de la déroute pour les Bretons complètement désemparés. Leenaert — très agressif — détournait au fond un centre de Poblomme qui, un peu plus tard, signait le 5e point de près après un beau travail de Hiltl. Et juste avant la fin, un fauchage de Leenaert amenait le 6e et dernier but sur penalty, toujours par Poblomme.

Racing Cub de France bat Amiens A.C. : 3-0

Les Amiénois firent un très mauvais match et leur équipe ne fut que l'ombre d'elle-même. Les Picards opérèrent au petit bonheur sans combiner et leur ligne d'attaque fut extrêmement faible.

Le Racing, qui débute avec le vent, domine son adversaire dont l'organisation est inexistante et Bongiorni ouvre la marque à la 16e minute.

Après la pause, Paris continue à diriger les opérations et Bongiorni ajoute deux nouveaux points au score en faveur de son équipe.

L'A.S. RAISMES ENLÈVE LA COUPE DELÉPINE

Sur le coquet terrain du F.C. Trith, les juniors raismois ont remporté la première finale de la Coupe E. Delépine, réservée aux teams juniors d'Escaut. Leur victoire, acquise par 4 à 2, ne prête pas à discussion, car c'est bien la meilleure équipe qui a triomphé et le quintette offensif raismois réalisa de fort jolies choses, surtout au premier time qui voyait l'A.S.R. mener 2 à 1 après avoir encaissé le premier but. A la reprise, les « Verts » ajoutent un 3e point, puis Escaudain réduit l'écart. A l'avant-dernière minute, Raismes consolide son avantage.

U.S. VALENCIENNES BAT ENTENTE TRITH-MAING PAR 4 A 0

Le score ne représente nullement la physionomie du match car après une première mi-temps assez équilibrée les locaux dominèrent sensiblement au cours de la seconde. Et pourtant le score eut pu être doublé par les Athéniens. Cette anomalie s'explique par le fait que les forwards trithois, maladroits ou malchanceux, ne purent jamais prendre en défaut la solide défense valenciennoise alors que les percées de J. Léglise et Stoops s'avéraient à chaque fois dangereuses, d'autant plus que le gardien commettait de graves fautes. Au repos, V.A. menait par 1 à 0 (Tempowski à la 27e minute). Dans les dix dernières minutes, J. Léglise logera trois fois la sphère dans la cage trithoise.

CYCLISME

DESPRET DU C. C. L. ENLÈVE L'ÉLIMINATOIRE DU PAS-DE-CALAIS

17 coureurs seniors et juniors et cadets prirent le départ. La course fut très rapide dès le début. Cauet secouait le peloton et finalement s'échappait au cours du 3e tour. Sa fuite dura trois tours et à la suite d'une crevaison, il devait être rejoint, par trois poursuivants, qui étaient De Velwere, Despret et Dupuis. A mi-course, tout se regroupait. Au 9e tour, De Velwere s'échappait à son tour. La chasse dura jusqu'au 12e tour où Despret et Dupuis une fois de plus rejoignirent le fuyard. Derrière le peloton était disloqué et les nombreuses crevaisons faisaient des vides. A l'avant dernier passage, les trois hommes de tête avaient 7 minutes d'avance sur le suivant immédiat, Marchand. On croyait voir le trio disputer le sprint final mais De Velwere voyait son boyau rendre l'âme peu avant la ligne d'arrivée, tandis que Despret cassait sa fourche, mais terminait quand même au sprint devant Dupuis.

Classement : Seniors : 1er, Despret (C.C. Lens), les 100 kms en 3 h. 03 ; 2e, Dupuis (C.C.L.) même temps ; 3e, De Velwere (C.C.L.), 3 h. 04' ; 4e, Marchand (C.C.L.), 3 h. 11' ; 5e, Van Den Haed (V.C. XIII), 3 h. 19' ; 6e, Gorsmat (C.C.L.), 3 h. 20'.

Juniors : 1er, Delaby (Bruay), les 60 kms en 2 h. 25.

Cadets : 1er, Goelinck (Arras) les 50 kms en 1 h. 45'.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL UNIVERSITAIRE ET SCOLAIRE

Dimanche à Marcq, le championnat entre tous les établissements scolaires de la région Nord et Pas-de-Calais a été disputé par de nombreux concurrents.

Voici les résultats par catégorie :

Seniors : Catteau, de l'Institut Colbert, qui a couvert 80 kms en 3 h. 07' 27".

Juniors : Bailleul, de l'Institut Colbert, 60 kms en 2 h. 22' 37".

Cadets : 1er, Lefebvre, de l'Institut Colbert, 40 kms en 1 h. 37' 37" ; 2e, Doutremepuich, du Collège d'Arras, en 1 h. 37' 38" ; 3e, Craynest, de l'Institut Colbert, en 1 h. 38' 26" ; 4e, Derousez, du Collège de St-Amand, en 1 h. 39' 08".

LES RÉSULTATS

CHAMPIONNAT DE FRANCE NORD

O.I.C. Lillois - S.C. Fivois	0-2
Girondins - F.C. Sochaux	2-4
R.C. Lens - Havre A.C.	1-1
Excelsior - St. Rennais	6-2
Amiens A.C. - R.C. France	0-3
Red Star Ol. - A.S. Troyes	3-3
Stade C.A.P. - F.C. Rouen	3-2
St. Reims - U.S. Mans	2-1

	J.	G.	N.	P.	Pts	Buts p.	Buts c.
R.C. Lens	27	21	3	3	45	88	38
S.C. Fivois	28	15	5	8	35	66	46
St. Reims	28	14	7	7	35	60	35
F.C. Rouen	28	12	10	6	34	48	34
Havre A.C.	28	14	5	9	33	43	38
R.C. France	28	14	5	9	33	61	47
Girondins	28	13	6	7	32	62	39
F.C. Sochaux	28	12	3	13	27	60	61
U.S. Mans	27	11	4	12	26	48	49
Red Star Ol.	28	11	4	13	26	57	60
O.I.C. Lillois	28	10	5	13	25	53	54
Excelsior	28	9	6	13	24	52	63
Amines A.C.	28	8	7	13	23	29	48
Stade C.A.P.	28	8	3	17	19	44	70
St. Rennes	28	5	5	18	15	42	89
A.S. Troyes	28	4	4	20	12	38	82

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUD

Sète - Montpellier	1-0
Perpignan - Annecy	2-0
Cannes - Marseille	3-3
Clermont - St-Etienne	2-4
Ol. Alès - Nîmes	1-2
Toulouse - Grenoble	9-0
Nice - Avignon	1-1
Lyon - Brive	1-2

CHAMPIONNAT DU NORD EXCELLENCE

S.C. Fivois - R.C. Roubaix .. 5-3

PRIX DU PRÉSIDENT A EU

Le dimanche 23 mai, organisé par le G.S.M.E., aura lieu une course cycliste interrégionale, ouverte aux amateurs, aspirants 1re, 2e, 3e et 4e catégorie, sur le parcours : Eu, La Pipe, St-Rémy, Baromesnil, Mesnil-Reaume, Eu, 5 fois le circuit, soit 100 kms environ.

Départ, Café Pajot, boul. Thiers, à 14 heures. Arrivée : au milieu de la côte de Dieppe. Prix : 500, 400, 300 etc. La Coupe Beauvisage appartiendra aux 4 coureurs du club le mieux classé. Engagements reçus contre la somme de 6 fr. (dossards compris) chez MM. Lequesne, 44, rue de Verdun, à Eu, et Régnier, cycles, chaussée de Picardie, à Eu.

UNE COURSE A LAON

Le Grand Prix cycliste des Commerçants de la ville basse se disputera le dimanche 13 juin, sur un parcours de 105 kms : 3.550 francs de prix : 800 fr., 600, 400, 300, 250, etc. Cadets : 150 fr., 100, 75, etc...

Engagements : Robert Meance, Modern' Bar, 26, avenue Carnot, à Laon gare.

ATHLÉTISME

LA FINALE DÉPARTEMENTALE DES TRIATHLONS

L'O.I.C. LILLOIS ENLÈVE BRILLAMMENT LA COUPE DELVAL

Hier après-midi une bonne cinquantaine d'athlètes juniors et cadets ont pris part, au stade Guy Lefort, à la finale départementale des Triathlons.

Une dizaine de clubs étaient représentés dans cette si intéressante épreuve de propagande.

A signaler les excellentes performances des cadets : Torlon (O.I.C.L.) qui court 300 mètres en 39" et Lecocq (J.S. Don) qui passe 1 m. 61 en hauteur, ce qui leur vaut 690 points. En juniors c'est Jacques Denayer (Ind.) qui marque 700 points avec 7" 2/10 aux 60 mètres.

Enfin, citons spécialement le très beau résultat obtenu par Paul Torlon (O.I.C.L.) qui totalise 2.021 points avec les performances suivantes : 300 mètres en 39" (690), 5 m. 86 en longueur (670) et 12 m. 61 au poids (661), ce qui en tout état de cause va le désigner parmi les favoris du Championnat de France.

Classement des 10 premiers cadets : 1er, Torlon (O.I.C.L.), 2.021 pts ; 2e, Lechantre (R.C.R.), 1.723.5 ; 3e, Lecocq (J.S. Don), 1.713 ; 4e, Revillion Pierre (O.I.C.L.), 1.693 ; 5e, Salambier (A.S.C.H.), 1.620 ; 6e, Courtois (O.I.C.L.), 1.617 ; 7e, Nonnon (A.S.C.H.), 1.612 ; 8e, Delmotte (Jeanne d'Aarcq Wervicq), 1.508 ; 9e, Delecroix (O.I.C.L.), 1.502 ; 10e, Ladoe (Excelsior Roubaix-Tourcoing), 1.433.

Classement des 10 premiers juniors : 1er, J. Denayer (Ind.), 1.557 pts ; 2e, Ghesquière (U.S. Marquette), 1.506 ; 3e, Vatin (O.I.C.L.), 1.484 ; 4e, Mucha (Excelsior Rx-Tg), 1.447 ; 5e, Byache (Cheminots Lille-Délivrance), 1.369 ; 6e, Delplace (A.S.C.H.), 1.358 ; 7e, Mouquet (R.C.R.), 1.311 ; 8e, Duhamel (Patro Croix), 1.103 ; 9e, Coquet (Excelsior Rx-Tg), 1.100 ; 10e, Revillion Jean (O.I.C.L.), 1.093.5

Classement pour la Coupe Delval (interclubs par addition des points des deux premiers cases dans chaque catégorie) : 1. O.I.C. Lillois, 6.291.5 ; 2. A.S. Cheminots d'Hellemmes, 5.683 ; 3. R.C. Roubaix, 5.530 ; 4. Excelsior de R.T., 5.362 ; 5. Jeanne d'Arc, Wervicq, 4.475 ; 6. Avant-Garde de Thumeries, 4.309

DISTRICT CAMBRESIS

Pour les manifestations d'athlétisme du 23 Mai qui auront lieu à Caudry, Cambrai, Le Cateau et Villers-Outréaux, un junior ou un cadet ne peut s'engager au maximum que dans une course et deux concours.

Envoyer les résultats de l'appel à l'Athlétisme le lendemain de la manifestation, au plus tard au Président du district.

Prochaines manifestations autorisées : 30 Mai, Villers-Outréaux, challenge E.S.V.O. et 6 Juin, Caudry, challenge du S.C.C.

Lisez

LES SPORTS DU NORD

le grand hebdomadaire régional

EN VENTE LE SAMEDI

LE NUMÉRO : UN FRANC

TOUS LES SPORTS

RÉSULTATS DIVERS

Hockey. — A Amiens, le Lille H.C. a été battu en finale de la Coupe de France par le R.C. France sur la score de 4 buts à 1.

Boxe. — A Paris, sur le ring du stade Coubertin, se sont déroulées les finales des Championnats de France amateurs.

Le Nordiste Raymond Famechon enleva le titre national des « Mouches » en battant Perrier, champion de la zone Sud.

Cyclisme. — La course Paris-Reims a été enlevée par Rosa, les 204 kms en 6 h. 09' 11", battant au sprint Danguillaume, Bonduel, Viroie, Sercu, Deforge, Demuer, Dorgebray, Gosein, et tout un peloton.

Idée fut accidenté.

— Le Critérium du Centre vit la victoire de Blum, les 241 kms en 7 h. 04', triomphant au sprint de Benoît Faure et Cogon. Viennent ensuite Le Gueve, Camellini, Ramez, Lhotte, etc., etc...

Football. — En championnat de France « amateurs », les deux favoris Stade de Reims et Bordeaux E.C., ont été éliminés et la finale se disputera entre Angers et le R.C. Franc-Comtois.

En quatrième page : SUITE DES SPORTS